



Reconnu invalide après vingt années en entreprise

Par **quebec41**, le **03/03/2016** à **00:25**

Bonjour,
Déclaré invalide au travail et pensionné, mon entreprise me demande en quelque sorte de démissionner après 20 années de présence. Je me demande si cela est bien dans mon intérêt et si je ne dois pas attendre qu'elle me licencie, n'ayant plus aucune utilité dans l'entreprise. Quelle est la procédure dans ce cas précis ?
Merci de bien vouloir me conseiller au mieux de mes intérêts.

Par **morobar**, le **03/03/2016** à **07:56**

Bonjour,
Ce qui importe est l'avis du médecin du travail.
Mais quoiqu'il en soit votre intérêt n'est jamais de démissionner.
Si vous êtes inapte au travail dans cette entreprise, selon le médecin en question, l'entreprise vous licencie ou continue de vous payer à ne rien faire.

Par **quebec41**, le **03/03/2016** à **12:03**

merci pour ce renseignement .
cordialement.
njmp